



COACHING|SERVICES est certifié **EDUQUA**

# PROCESSUS DE CERTIFICATION

L'ART DU COACH :  
FORMATION AU COACHING INDIVIDUEL



[www.coaching-services.ch](http://www.coaching-services.ch)  
[info@coaching-services.ch](mailto:info@coaching-services.ch)  
Ch. des Tines 9, 1260 Nyon

La formation à l'art du Coach est reconnue par  **ICF**  **ACSTH**

## QUE PEUT VOUS APPORTER CETTE ÉTAPE DE FORMATION ?

Le processus de certification renforce les apprentissages en se basant sur le référentiel de compétences de Coaching-Services et sur celui d'ICF. Cette démarche de formation parachève une étape du processus d'apprentissage continu. La certification valide le chemin parcouru autant que le chemin à parcourir. Elle est une étape dans le développement professionnel de la personne. Cette démarche permet de...

- S'assurer de sa crédibilité dans sa pratique de coaching .
- Prendre de la distance avec son travail.
- Stabiliser les apprentissages.
- Conduire un processus de coaching dans sa globalité.
- Expérimenter ses premiers coachings avec de vrais clients.
- Atteindre une grande partie des exigences ICF pour le premier niveau d'accréditation.

(Cf. annexe : comparatif entre certification et exigences pour l'accréditation ACC<sup>1</sup>)

## QUELLES SONT LES EXIGENCES POUR ENTRER EN CERTIFICATION ?

Cf. annexe Prérequis à l'entrée en certification<sup>1</sup>

- Avoir effectué un parcours de connaissance de soi et de développement personnel. Possibilité de le faire dans le cadre de Coaching-Services en suivant la formation Identité : [www.coaching-services.ch/explorer-son-identite](http://www.coaching-services.ch/explorer-son-identite).
- Se donner la possibilité d'expérimenter des actions de coaching avec de vrais clients. Exercer une fonction dans un domaine couvrant la relation à l'autre (assistant social, éducateur, psychologue, enseignant, formateur d'adulte, médecin, infirmier, manager, etc.) sera facilitant mais n'est pas une obligation.
- Avoir suivi les 8 modules de la formation à l'Art du Coach et envoyé au moins 4 plans d'actions.
- Avoir participé à au moins 3 séances d'entraînement.
- Rédiger une lettre de motivation.

Participer à un entretien avec deux formateurs-coachs afin de vérifier et de spécifier vos possibilités à vous engager dans le processus de certification. (Cf annexes : Entretien d'entrée en certification, Check-list des éléments demandés et Référentiel de compétences<sup>1</sup>)

Il est possible de suivre tous les modules et de recevoir une attestation de participation globale. Toutefois, seules les personnes disposant des prérequis ci-dessus pourront prétendre à la certification.

<sup>1</sup> Les annexes citées dans ce document sont à votre disposition sur la page membres de notre site internet

# COMBIEN COÛTE LE PROCESSUS DE CERTIFICATION ?

Fr. 2'750 pour l'ensemble du processus, payable selon arrangement.

Le processus de certification doit être réalisé dans un délai de deux ans à partir de l'entretien d'entrée.

Dès le moment où l'entrée en certification est confirmée (à l'issue de l'entretien), le montant est dû dans son entier, indépendamment de la réussite ou non du processus.

Deux cas de figure peuvent mener un candidat à se voir refuser la certification:

1. le non-respect du délai de deux ans,
2. un niveau de coaching insuffisant selon les critères d'évaluation des compétences d'ICF pour l'accréditation ACC.

En cas de doute sur le niveau de coaching, le candidat devra présenter une vidéo finale qui sera évaluée selon les critères ACC d'ICF.

## QUE DEVREZ-VOUS ACCOMPLIR COMME TRAVAIL ?

### **1. Participation à tous les modules et travail inter-module au moyen des plans d'action**

L'entrée en certification doit avoir lieu au plus tard deux ans après avoir suivi le dernier module de la formation.

Pour se remettre à jour avec les apprentissages d'un module, il est possible de le suivre une deuxième fois au tarif préférentiel de Fr. 350.

### **2. Pratique de coach**

Avoir une pratique de coach en individuel (5 coachés au minimum) et 30 heures d'accompagnement au minimum.

### **3. Supervision**

Effectuer au minimum 6 heures et au maximum 12 heures de supervision en face à face ou par vidéoconférence. La supervision peut porter sur :

1. le contenu ou vos interrogations sur des coachings effectués ou futurs,
2. des questions en lien avec les modules, vos lectures et vos expériences,
3. votre posture de coach.

Une supervision au moins doit être basée sur un enregistrement vidéo confidentiel d'une séance complète de coaching.

Il importe de travailler en supervision avec au moins ses deux coachs-formateurs référents afin d'enrichir les feedbacks et les points de vue.

### **4. Participation au minimum à trois séances d'entraînement**

Au moins 3 x 3 heures de coaching dès le début de la certification avec possibilité de demander la supervision d'un formateur présent.

### **5. Rédaction d'un dossier personnel de certification**

Cf annexe Contenu du dossier et soutien des formateurs<sup>1</sup>.

### **6. Présenter votre dossier et répondre aux questions et feedbacks d'un coach-auditeur expérimenté.**

<sup>1</sup> Les annexes citées dans ce document sont à votre disposition sur la page membres de notre site internet